

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES LOCATIONS

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC ¹

À LA CHARGE DE

APPARTEMENTS / MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à 100 000 €	10 %	vendeur
▶ De 100 001 € à 200 000 €	8 %	vendeur
▶ De 200 001 € à 250 000 €	7 %	vendeur
▶ De 250 001 € à 350 000 €	6 %	vendeur
▶ Supérieur à 350 001 €	5 %	vendeur

Mandat de recherche : suivant barème ci-dessus

LOCAL COMMERCIAL (MURS) / FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à 100 000 €	10 %	vendeur
▶ De 100 001 € à 200 000 €	8 %	vendeur
▶ De 200 001 € à 250 000 €	7 %	vendeur
▶ De 250 001 € à 350 000 €	6 %	vendeur
▶ Supérieur à 350 001 €	5 %	vendeur

TERRAINS À BÂTIR

▶ Terrains	8 %	vendeur
------------	-----	---------

GARAGE / BOX

▶ Garage / Box	3 000 €	vendeur
----------------	---------	---------

LOCATIONS

	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
▶ Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ²	8 € / m ²	8 € / m ²
▶ Etat des lieux ²	3 € / m ²	3 € / m ²

AVIS DE VALEUR

(OFFERT SI SUIVI D'UN MANDAT)

▶ Maison	250 €	Demandeur
▶ Appartement	250 €	Demandeur

www.gemilli.fr

La remise d'une note est obligatoire.

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

HONORAIRES AU 01/04/2026